



INSTITUTION GASNIER-GUY - SAINTE BATHILDE

Ecole maternelle et élémentaire

1 rue Jean Véron - 77500 CHELLES

Tél : 01 64 72 43 50

Email : ecole@ggsb77.fr

Rentrée 2016/2017

ASSURANCE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Quelques informations à propos de l'Assurance Scolaire souscrite dans le cadre d'un contrat - groupe pour tous les élèves de l'institution dont le coût est inclus dans les frais de scolarité que vous payez.

Ce contrat assure le remboursement (en complément de la Sécurité Sociale) des frais pharmaceutiques médicaux et le versement d'un certain nombre de forfaits (prothèse, lunettes...) lorsque votre enfant est victime d'un accident et ce, 365 jours sur 365 (sauf pour certaines activités particulièrement à risques).

Ces garanties se cumulent, notamment dans le cas des forfaits avec celles que vous pourriez souscrire auprès d'une mutuelle médicale et chirurgicale ou dans le cadre d'un contrat « Individuelle Accident ».

Si votre enfant est AUTEUR de l'accident, il est impératif que vous ayez souscrit un Contrat Responsabilité Civile – chef de famille, souvent inclus dans la multirisque habitation.

A défaut d'être couverts, vous rembourseriez les frais occasionnés pour les soins donnés à la victime, frais qui sont très importants en cas de prothèses (dents cassées, lunettes...) sur vos propres deniers.

Nous vous conseillons donc de vérifier que vous êtes à jour pour ce risque : enfant auteur d'un accident. En effet, la victime (ou son assurance) se retournera contre votre assurance responsabilité chef de famille ou à défaut, contre vous, à titre personnel, si votre enfant occasionne (même sans volonté de nuire, c'est-à-dire par inadvertance) un accident sur les personnes qui l'entourent ou sur les biens dont il dispose (locaux, matériels, etc...).